

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du treize avril deux mille vingt-six

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 07 avril 2026, s'est réuni sous la  
Présidence de Monsieur Laurent HARMEL, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
33	2	0	2

**Objet :**  
INST-9 - Conseil  
d'administration du  
Centre Communal  
d'Action Sociale –  
Fixation du nombre  
et élection des  
membres

**PRÉSENTS** : Laurent HARMEL, Corinne REGLAIN, Damien ABAD, Dominique BEY, Assad AKHLAFA, Anne BURGAUD MOREL, Khalil KANDARA, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Sabrina LATRECHE, Sefa KOCABAS, Emine CETIN BEDIR, Najim JEBARI, Christine PIQUET, Antoine LUCAS, Laurence PIQUET, Denis PONCET, Catherine FOURMOND, Omrane FELIGHA, Marie-Laure LESCUYER, Frédéric BERNARD, Yamina GRANDCLEMENT, Laurent CHÉRIGIÉ, Julien MARTINEZ, Ebru CIVIL-BASPINAR, GÜVENC YILMAZ, Nadia SEKKAI, Loan VAN GELE, Loïc MONNIER, Marie-Julie JACQUET-LEVAL, Isabelle ROY DE MONNERON,

**REPRÉSENTÉS** : Caroline MATHON (pouvoir à Dominique BEY), Béatrice PERRIN (pouvoir à Christine PIQUET),

**ABSENTS** : /

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Madame Marie-Claire EMIN est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire, rapporteur, rappelle au Conseil municipal que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Commune est géré par un conseil d'administration composé en nombre égal de membres élus par le Conseil municipal en son sein et de membres nommés par Monsieur Le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Il est précisé que le Conseil municipal est compétent pour fixer le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS à 5.

Soit :

–5 membres élus par le Conseil municipal

–5 membres nommés par Monsieur Le Maire (en nombre égal)

Il est rappelé au Conseil municipal que, celui-ci est tenu d'élire en son sein les membres qui siègeront au conseil d'administration du CCAS, dans un délai maximum de 2 mois suivant son renouvellement.

Considérant que l'élection a lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;

Objet :  
INST-9 - Conseil  
d'administration du  
Centre Communal  
d'Action Sociale –  
Fixation du nombre  
et élection de  
membre

Considérant que les sièges sont attribués aux candidats suivant l'ordre de présentation sur chaque liste ;

Considérant que si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages et qu'en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats ;

L'Assemblée peut également décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

Sur la base d'une liste commune, il est présenté la liste suivante :

- Corinne REGLAIN
- Khalil KANDARA
- Amaury VEILLE
- Sabrina LATRECHE
- Ebru CIVIL-BASPINAR

Il est ensuite procédé à l'élection des membres du Conseil d'Administration du CCAS, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'issue du vote, la liste commune obtient 35 voix.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-21;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.123-6 et R.123-8 et suivants ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Accepte le vote à main levée,
- Fixe le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS à 5 soit :
- 5 membres élus par le Conseil municipal,
- 5 membres nommés par Monsieur Le Maire (en nombre égal),
- Proclame donc élus membres du conseil d'administration du CCAS à 35 voix :

- Corinne REGLAIN
- Khalil KANDARA
- Amaury VEILLE
- Sabrina LATRECHE
- Ebru CIVIL-BASPINAR

Fait à Oyonnax, le 13 avril 2026

Secrétaire de séance,



Marie-Claire EMIN



Le Maire



Laurent HARMEL

Objet :  
INST-9 - Conseil  
d'administration du  
Centre Communal  
d'Action Sociale –  
Fixation du nombre  
et élection de  
membre

Délibération certifiée exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1  
et suivants du CGCT :  
- par sa présentation en Préfecture le **14 AVR 2026**  
- par sa publication le **14 AVR. 2026**

Le Maire

A handwritten signature in black ink is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE D'OUR" at the top and "1911" at the bottom, with a central emblem. The signature is a cursive scribble that covers most of the stamp.